

Des données de biologie médicale dans le dossier pharmaceutique



L'Ordre national des pharmaciens, réagissant à la recommandation syndicale des pharmaciens d'officine de disposer des résultats de certains examens biologiques, a tenu à préciser pour éviter toute ambiguïté et polémique, que renforcer les liens entre professionnels de santé était de nature à améliorer la prise en charge des patients.

Un partage d'informations relatives à la biologie médicale peut, selon lui, s'avérer pertinent et la communication aux pharmaciens des résultats de certains examens (INR, NA, K, HBA1C, clairance de la créatinine, TSH) qui peuvent nécessiter des adaptations thérapeutiques, et représenter un intérêt pour le patient.